

Quatrième chambre

La demande d'avis, introduite par le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement, l'Énergie et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, le 5 décembre 2016, sur un projet d'arrêté ministériel 'fixant les spécifications pour le calcul du rendement de production des pompes à chaleur électriques visé au § 10.2.3.3 de l'annexe A1 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments', est rayée du rôle le 19 décembre 2016, à la suite de l'enrôlement d'une demande d'avis relative au même projet sous le numéro 60.570/4.